

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00397 et D08-01-17/B-00398
Propriétaire(s) : Aaron Tam
Emplacement : 101 et (103), rue Bell Nord
Quartier : 14 – Somerset
Description officielle : partie du lot 172, plan enr. 3459
Zonage : R4H
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de démolir le garage isolé existant situé à l'arrière du bien-fonds et de construire une maison isolée de deux étages sur la parcelle sud. Le triplex existant restera sur la parcelle nord.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, d'une concession de servitudes/emprises et d'un accord d'entretien et d'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00397	8,74 m	21,57 m	187,6 m ²	1 et 2	101, rue Bell Nord (triplex existant)
B-00398	11,30 m	21,57 m	243,7 m ²	3 et 4	103, rue Bell Nord (maison isolée proposée)

Il est proposé d'établir des servitudes/emprises réciproques sur la partie 2 au bénéfice des parties 3 et 4 et sur la partie 3 au bénéfice des parties 1 et 2 aux fins d'accès aux places de stationnement qui seront situées dans la cour arrière.

Les parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00327 et D08-02-17/A-00328) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.